

*Livourne* & de *Rome*. On dit qu'il a été mandé en cette Ville, mais il n'y a pas lieu de croire que ce soit de la part du Gouvernement. Cependant il s'est attiré pendant quelques jours toute l'attention de la Cour & de la Ville, & le Comte Trivelli, Général des Armes en Sicile, qui s'est rendu à Naples par ordre du Roi, a eu diverses conférences avec ce Chef des mécontents de Corse.

VII. *Milan*. On fait dans cet Etat de nouvelles levées ensuite d'un ordre de la Cour de Vienne envoyé au Gouvernement, pour remettre en peu de tems sur un pied complet les Regimens Italiens qui sont au service de l'Empereur, & qui pourront bien revenir en partie dans ce Pays, car on s'y attend à un bon nombre de Troupes venans de l'Allemagne, pour lesquels on va préparer des quartiers. On va remplir aussi les Magazins des Places fortes de l'Etat, & en ériger de nouveaux dans le *Mantouan* le long du *Pô*.

VIII. Le Roi de Sardaigne a fait renforcer les Garnisons de ses Places frontieres, & particulièrement celles de *Cuneo*, d'*Alexandrie* & les *Langhes*, & l'on continué en toute diligence à travailler aux Fortifications de ces Places, & de toutes les autres Places fortes du Piémont. On ignore ce qui peut porter S. M. Sardaignoise à ces précautions, n'ayant rien, ce semble, à démêler avec aucune Puissance, si ce n'est quelque difficulté de peu de conséquence à aplanir avec la République de Genes, pour les limites.

IX. *Toscane*. S. A. R. le grand Duc voulant maintenir la liberté du Port de *Livourne* par une exacte Neutralité, la Régence a fait publier une Ordonnance, par laquelle elle défend, sous les peines les plus rigoureuses, d'équiper ou armer des Vaisseaux dans le Port de *Livourne*, pour croi-

ser,